# Assistants familiaux



### Assistants familiaux

- Décret en aout 2022 qui modifie la rémunération des AF
- Suppression de l'indemnité d'attente
- Mise en place de l'indemnité d'accueil non réalisé
- Modification de la règle de calcul de la rémunération
- Contractualisation du nombre d'enfants

## Fonctionnement EIG (1)

#### Saisie au niveau du contrat

Indiquer au niveau du contrat le nombre d'enfants prévu au niveau du contrat : 66\_AFNBENF

• Par défaut : accueil permanent continu

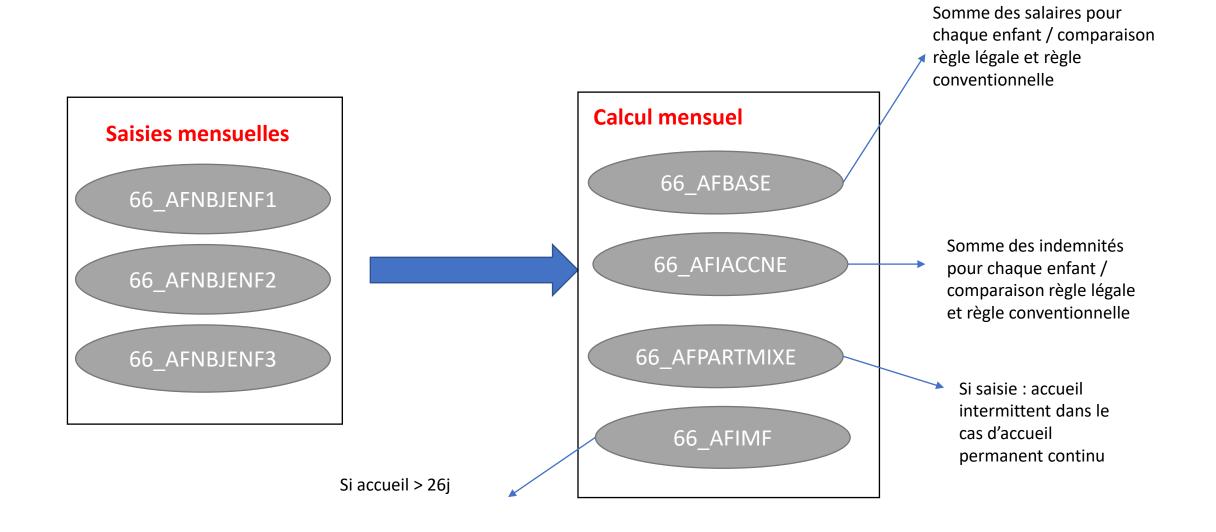
Règle de calcul différente

• Si permanent intermittent : **66\_AFACCINTER** 

#### Saisie au niveau des variables (mensuelles)

- Saisir le nombre de jours d'accueil pour chaque enfant (66\_AFNBJENF1, 66\_AFNBJENF2, 66\_AFNBJENF3)
- Si accueil permanent continu mais accueil épisodique d'un enfant : accueil mixte => saisir 66\_AFJRSINTER

# Fonctionnement EIG (2)



### Prochain webinaire

- Semaine du 06/06/2022
- Sujet à définir
- Le Temps Partiel Thérapeutique (TPT) a été proposé, idéal pour un webinaire sur le dernier trimestre de l'année 2022



